AUTORISATION PARENTALE, AUTORISATION PRISES D'IMAGES ET DROITS A L'IMAGES

- JUNIOR FISHING TOUR -

Participation d'une personne mineure au Junior Fishing Tour (62)
le 07 novembre 2026 – à Aire-sur-la-Lys

1. Je soussigné(e) _____, demeurant au _____

et agissant en qualité de père / mère / tuteur légal*

2. Je soussigné(e) _____, demeurant au _____

et agissant en qualité de père / mère / tuteur légal*

Autorisent mon fils / ma fille* _____demeurant à la même adresse,

Ou si différente, précisez : _____ à participer au Junior Fishing Tour organisé par la FDAAPPMA du Pas-de-Calais qui se déroulera le 07 novembre 2026, aux étangs des ballastières situés sur la vélo route, (stationnement recommandé au 311 Rue de Garlinghem, 62120 Aire-sur-la-Lys) (coordonnées GPS : 50.65273297039751, 2.4037335474422967).

Nous autorisons, en outre, les organisateurs du concours à prendre, en cas d'urgence, les mesures nécessaires à la santé de l'enfant (hospitalisation, opération…), s'ils ne parvenaient pas à nous
joindre au _____ (numéro de portable). Informations santé à prendre en compte (asthme, allergies…) :
……

Nous déchargeons les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident survenu lors du concours.

Autorisation de prises d'images et droits à l'image au Junior Fishing Tour

De plus, j' (nous) autorise(sons) *la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, située rue des Alpes 62510 ARQUES* à filmer (et/ou photographier) sans contrepartie financière mon enfant mineur susmentionné dans le cadre du concours JFT et à utiliser sans contrepartie financière son image à des fins de communication de ses actions (site web, réseaux sociaux, documents papier…).

Réserves : aucune réserve
exige(ons) de garder l'anonymat de notre enfant mineur
exige(ons) que son visage soit flouté sur les photos ou films

Nous certifions avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Fait à _____, le _____

Signatures des responsables légaux

IMPORTANT SMARTPHONE : ouvrir ce PDF avec Adobe Acrobat Reader (gratuit) pour conserver les champs remplissables.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHES SPORTIVES (FFPS)

DEMANDE DE LICENCE PÊCHE SPORTIVE 2026

Licence sportive annuelle

Informations Club

Nom complet du club : FD62

Département d'activité du club : 62- Pas-de-Cal

Identité

Genre : M ☐ **Mme** ☐ **Nouvel adhérent :** ☐

NOM de naissan **NOM d'usa**

Prénom : **Date de naissance :**

Commune de nais **Pays de nais**

Département de naissa **Nationalité :**

Ex : Gironde (33)

Activité principale : JFT

Carnassier / Carpe / Eau Douce / Mer / Mouche / JFT

☐ **HANDICAPES (si Activité principale = Eau Douce)**

Vous devrez transmettre une attestation de votre handicap.

Coordonnées

Adresse :

Email :

Signature

Fait à : **Le :**

Signature (texte)

Questionnaire conforme à l'annexe II-23 de l'article A 213-3 du code du sport.

Réservé aux mineurs

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ **un garçon** ☐	**Ton âge :** **ans**	
Questionnaire		
Depuis l'année dernière	**OUI**	**NON**
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ?	☐	☐
(Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

REGLEMENT NATIONAL DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Discipline : Junior Fishing Tour (JFT) Leurres

PREAMBULE

1. Le présent règlement régit les règles du déroulement sportif et organisationnel du Championnat de France Jeunes aux leurres appelé **Junior Fishing Tour (JFT).**
2. Le **JFT** se déroule sur une saison basée sur l'année scolaire. Il est classé en deux catégories d'âges distinctes : les moins de 14 ans au 1er janvier de l'année de la finale nationale de la saison en cours (Juniors), les 14-17 ans au 1er janvier de l'année de la finale nationale de la saison en cours (Espoirs).
3. La FFPS/Carnassier a adopté le présent règlement conformément aux règles générales de pêche sportive de la Fédération Internationale de Pêche Sportive Eau Douce (FIPSED). Ce règlement est conforme à la législation française en matière de pêche. Toutes les compétitions seront arbitrées par des arbitres officiels. Une formation d'arbitre est indispensable et doit être adaptée.
4. Toutes les compétitions des divers championnats de la FFPS/Carnassier sont des compétitions de pêche des carnassiers aux leurres artificiels (hors mouche et leurres à fibre naturelle).

A. CONDITIONS ET REGLES GENERALES

I. Généralités

1. Pour pouvoir prendre part à une épreuve officielle du JFT inscrite aux calendriers des championnats départementaux, régionaux ou nationaux, un compétiteur devra être en possession d'une licence FFPS de l'année en cours et pouvoir la présenter.
2. Les compétiteurs sont dans l'obligation d'adhérer à un club de leur choix, affilié FFPS, pour obtenir une licence et de ce fait être assuré.
3. Avoir 10 ans et moins de 18 ans au 1er janvier de l'année de la finale du championnat auquel il est inscrit.
4. Les compétiteurs ne peuvent concourir aux manches et au classement départemental que dans le département du club où ils adhèrent. Dans aucun cas un compétiteur ne peut concourir dans plusieurs championnats départementaux sur une même saison. Cependant il est possible de participer à une épreuve d'un autre département sans que le classement soit pris en compte autrement que pour l'épreuve elle-même.
5. Les compétiteurs, ne peuvent en aucun cas changer de club en cours d'année.

CR MP

6. Le nombre minimum de participants à une manche ou une épreuve du JFT est de 8 compétiteurs par catégorie d'âge. Si le nombre de participants requis n'est pas atteint la compétition n'aura pas lieu ou sera reportée si cela est possible.
7. Les compétiteurs doivent obligatoirement respecter les lois, décrets et arrêtés préfectoraux régissant la pêche en France et principalement dans les départements où se déroulent les épreuves. Ils devront être en possession de la carte de pêche et tout document obligatoire … et pouvoir les présenter.
8. Toutes nos épreuves seront gérées par une application de gestion des images et des points. Les compétiteurs seront dans l'obligation de l'utiliser sous peine de ne pas figurer au classement. (Voir article suivant).
9. Si l'application n'est pas opérationnelle, pour diverses raisons, la gestion de la compétition se fera sur document papier et Excel fourni.
10. Pour des raisons de sécurité (géolocalisation) mais aussi afin de pouvoir utiliser le cas échéant une application de gestion du sport, les compétiteurs ou les accompagnateurs devront être en possession d'un smartphone chargé.
11. Les compétiteurs devront être en possession de l'outil officiel de mesure pour les épreuves le nécessitant. Cet outil de mesure officiel sera fourni par l'organisateur (il sera prêté et devra être restitué à la fin de l'épreuve).
12. La pêche en marchant dans l'eau est interdite. Le port de wadders est interdit. **Carton Rouge**.
13. Avoir l'équipement de base nécessaire à la pratique de la pêche aux leurres en No-Kill (canne, moulinet, leurres, fils, épuisette à mailles caoutchouc, smartphone etc. …) et un équipement en fonction des conditions climatiques suivant les saisons (vêtement de pluie, vêtement chaud, chaussures, gants).

II. Inscriptions

1. Les compétiteurs disposeront de tous les éléments et informations d'inscription auprès de l'organisateur. Les limites de la zone de pêche retenue pour l'épreuve seront présentées dans leur intégralité. En fonction du nombre d'inscrits, des aménagements seront envisagés.
2. La date de clôture des inscriptions sera fixée par l'organisateur local et validée s'il le souhaite par la FFPS/Carnassier.
3. Le montant des droits d'inscription (le cas échéant) est fixé par l'organisation, en fonction des contraintes de réalisation de l'épreuve.
4. Si pour des raisons météo ou pour d'autres causes imprévisibles une date venait à être reportée, les frais d'inscription resteront acquis à l'organisateur local, sachant que dans la mesure du possible il devra organiser une date de remplacement qui sera soumise à validation du comité organisateur de la FFPS, dans l'année civile concernée (sans demander de frais d'inscription aux équipes).
5. La FFPS/Carnassier est titulaire des droits à l'image, pour les photos et vidéos effectuées par ses soins durant la période de la compétition (de la convocation à la remise des prix). En s'inscrivant et en participant aux événements et compétitions FFPS/Carnassier, les concurrents acceptent, sans condition, l'autorisation pour l'utilisation des droits d'images.

III. Règles d'utilisation de l'application My FFPS

1. L'ensemble de nos épreuves sont gérées par l'application de gestions des images et des classements : My FFPS, téléchargeable sur l'Apple Store ou le Play Store en fonction du smartphone utilisé. Les compétiteurs seront dans l'obligation d'être chacun en possession d'un smartphone chargé. En cas de panne générale de l'application My FFPS (réseau ou autres) la compétition sera annulée.
2. L'application My FFPS est la seule application homologuée et donc utilisable. Toute compétition qui serait gérée avec une application non homologuée serait considérée comme nulle et non comptabilisée.
3. Le fonctionnement de l'application sera expliqué aux compétiteurs lors du briefing mais ces derniers sont cependant invités à télécharger l'application et à se familiariser avec l'outil avant l'épreuve.

CR MP

4. Pour le bon fonctionnement de MY FFPS mais aussi pour des raisons de sécurité, la géolocalisation de leurs smartphones devra être activée et la notification sonore doit être suffisamment puissante pour être entendue à tout moment (tous dangers, orage…). Ils devront s'assurer d'avoir la dernière version de l'application My FFPS. Ces consignes sont sous leur responsabilité. Il est sous la responsabilité de chaque compétiteur de vérifier avant la compétition que l'application fonctionne sur son smartphone.
5. Les compétiteurs devront obligatoirement utiliser l'outil officiel de mesure qui fait office de tapis de réception et qui leur sera fourni.
6. Le poisson devra être positionné, lors de la prise de photo, la tête à gauche et nageoire dorsale en haut, ventre en bas. Si ce n'est pas le cas la prise ne sera pas validée. La photo de la prise devra être nette. Toute photo dont la lecture de la mesure sera impossible, sera refusée.

IV. Réunion des compétiteurs : Briefing

Le briefing est **OBLIGATOIRE** et fait partie intégrante de la compétition, son heure et son lieu seront annoncés sur le programme de la compétition, **chaque compétiteur devra être présent lors de l'appel de début de briefing sous peine de sanction**. **Carton jaune si retard. Carton rouge en cas d'absence à la fin du briefing.**

Si un compétiteur présente des signes d'un comportement anormal (état fébrile ou apathique, ivresse etc. …) le comité d'arbitrage ou l'organisateur pourra décider de l'opportunité de laisser prendre part à la compétition ce compétiteur.

Les compétitions se déroulant en binômes (ou trinôme) un tirage au sort sera effectué lors du briefing afin de déterminer le compétiteur meneur et le compétiteur suiveur. L'alternance se fera ensuite automatiquement à la moitié du temps de pèche impartit.

Le briefing est enregistré (vidéo ou vocal).

B. REGLEMENT et MODALITES SPECIFIQUES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE JFT

I. Participation au championnat de France

1. Deux possibilités :

- Vous participez à un championnat départemental /régional juniors existant dans la région de votre choix.
- Vous participez au championnat national street-fishing en duo adulte en étant surclassé nécessitant donc un certificat médical de surclassement.

2. Rappel

Le nombre minimum de compétiteurs requis pour qu'une épreuve puisse se dérouler est de 8 par catégorie d'âges.

II. Classements départementaux et sélections pour les finales régionales

1. Les classements départementaux et les sélections pour la finale régionale se font sur les deux catégories d'âges :
   - Les moins de 14 ans (Juniors)
   - Les 14-17 ans (Espoirs)
2. Pour prétendre à une qualification pour les finales régionales, le participant doit présenter a minima 2 résultats au classement sur les dates proposées dans le département (sauf dérogation exceptionnelle en cas d'une seule date proposée).

CR MP

3. Afin de gérer le nombre de concurrents, les sélections pour la finale régionale se feront en fonction du nombre de départements impliqués au niveau de la région. A minima, il s'agira d'1 sélectionné par département et par catégorie d'âges (soit 2 sélectionnés au minimum par département). Les éventuels quotas supplémentaires seront fixés dès le début de saison par la région en fonction du nombre de départements participants au circuit.

4. Les sélections des compétiteurs pour la finale régionale se font sur le cumul des points de classement attribués lors de leurs 2 meilleurs résultats sur l'ensemble des dates proposées au niveau départemental.

   Les vainqueurs des rencontres départementales et qualifiés pour les finales régionales seront les compétiteurs ayant le score cumulé le plus bas dans leurs classes d'âge. En fonction des quotas attribués par la région, les éventuelles autres places qualificatives seront attribuées par ordre croissant des points en fonction des disponibilités.

5. En cas d'égalité(s) entre concurrents pour la sélection à la finale régionale et afin de les départager, le ballotage se fera par ordre de priorité sur :

   - Priorité au nombre de points « poisson » le plus élevé, cumulé sur les deux manches retenues lors des qualifications départementales.
   - Le plus long poisson

III. Classements régionaux et finale nationale

1. Les qualifications pour la finale nationale pourront être calculées différemment selon les régions :
   - Soit il existe des championnats départementaux, alors des finales régionales sont organisées en one shot (sans handicap, compteur à zéro) avec un classement par catégorie (Juniors et Espoirs). Le temps de pêche sera de 3 heures sur la même base réglementaire mais en intégrant des mailles pour les captures.
   - Soit, faute de championnats départementaux suffisants, la région aura la possibilité d'organiser un championnat régional, d'une à trois dates, en collaboration avec une Fédération Départementale de son territoire.
2. En cas d'égalité(s) entre concurrents pour la sélection à la finale nationale et afin de les départager, le ballotage se fera par ordre de priorité sur :
   - Priorité au nombre de points « poisson » le plus élevé, cumulé sur les manches en cas de championnat régional sur plusieurs dates
   - Le plus long poisson
   - Dans le cas exceptionnel d'une finale régionale sans prise validée, le départage des compétiteurs se fera sur la base de leurs performances sportives départementales : priorité au plus grand cumul des points-poissons des deux manches retenues pour leurs qualifications au niveau régional (ex : manche 1 : 65 points, manche 2 : 82 points, total = 147 points).
3. La sélection pour la finale nationale se fera en fonction du nombre de régions participantes au championnat de France. Seront sélectionnés 24 juniors et 24 espoirs soit une base de 2 compétiteurs par catégorie et par région.
4. La finale nationale se fera en one shot (sans handicap, compteur à zéro). Le temps de pêche sera de 3 à 6 heures.
5. Pour la finale nationale, seules les captures étant égales ou supérieures à la maille des espèces ciblées sont comptabilisées.
6. En cas d'égalité(s) entre compétiteurs lors de la finale nationale et afin de les départager, le ballotage se fera par ordre de priorité sur :
   - Le plus long poisson
7. Une remise des prix aura lieu pour chaque catégorie à l'issue de la finale. Les titres de champions de France seront décernés et les podiums récompensés (coupes, trophées, médailles).

CR MP

IV. Déroulement des épreuves

1. Les épreuves départementales et régionales se dérouleront sur des secteurs adaptés et sécurisés, elles ne devront pas dépasser 3 heures de pêche. A l'issue de ces épreuves des lots seront distribués aux participants ainsi qu'une récompense (trophées et/ou médailles) aux 3 premiers compétiteurs ainsi qu'aux big fish (plus gros poisson) de l'épreuve pour chaque catégorie d'âges.

2. Les parcours des finales régionales et le parcours de la finale nationale seront soumis à validation par la FFPS. Ces parcours devront bénéficier d'une **couverture réseau** internet maximale.

V. Déroulement sportif

Les épreuves se feront en binôme (ou trinôme pour les chiffres impairs) de même catégorie d'âges. Pour la catégorie Junior avec une ou plusieurs personnes adultes pour les encadrer, pour la catégorie Espoir ce sera soit en binôme en autocontrôle ou encadré par un adulte / commissaire. **Les compétitions se déroulant en binômes (ou trinôme) un tirage au sort effectué lors du briefing déterminera le compétiteur meneur et le compétiteur suiveur. L'alternance se fera ensuite automatiquement** à la moitié du temps de pèche impartit.

1. Les encadrants adultes ne pourront intervenir pour aider les compétiteurs juniors que pour épuiser un poisson ou pour aider à une remise à l'eau correcte de celui-ci. **Aucune autre intervention n'est autorisée**. Si un compétiteur junior est aidé par une personne autre que l'encadrant adulte (parents, amis etc..), il sera sanctionné d'un Carton jaune.
2. Obligation pour tous les compétiteurs de revenir au lieu de départ pour être pointés par les commissaires en fin de manche par mesure de sécurité **(carton rouge)** si absence.

VI. Mesure des poissons

1. La mesure du poisson se fera sur l'outil de mesure officiel (fourni) en millimètres (mm) et une photo est faite avec l'application My FFPS.
   Le poisson devra être positionné, lors de la prise de photo, la tête à gauche et nageoire dorsale en haut, ventre en bas. Si ce n'est pas le cas la prise ne sera pas validée. La photo de la prise devra être nette. Toute photo dont la lecture de la mesure sera impossible, sera refusée.

2. Les compétiteurs se classeront selon la longueur totale obtenue par chacun d'entre eux. Les poissons comptabilisables le seront à raison de 1 point par millimètre selon la définition de la longueur totale. Pour les manches départementales et les finales régionales, toutes les prises des espèces ciblées sont comptabilisées. Les captures de poissons maillés sont bonifiées par un doublement des points-poisson attribués.

3. La longueur des poissons, arrondie au demi-centimètre inférieur, sera déterminée et saisie en millimètre par le compétiteur dans l'application My FFPS puis validée par les arbitres via l'application My FFPS.
   Par exemple, si la mesure d'un poisson est comprise entre 300 et 304mm, elle sera comptabilisée 300 mm; si elle est comprise entre 305 et 309 mm sera comptabilisée 305 mm.

4. Après la mesure et la photo faite dans l'application My FFPS, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie. On prendra toutefois le temps de prendre un cliché.

VII. Manipulation

1. L'utilisation d'une épuisette est fortement conseillée pour sortir un poisson de l'eau. Les épuisettes à mailles nouées ou métalliques sont interdites. Les épuisettes à mailles caoutchouc sont conseillées. Un poisson tombé à terre sera comptabilisé.
2. Un poisson qui ne repart pas vivant ne sera pas comptabilisé.

CR MP

VIII. Points et classement d'une manche

1. Il n'y a pas de quota poissons.
   - Seront comptabilisées toutes les espèces inscrites ***(voir le tableau ci-dessous)***.
   - Des mailles (en mm) ont été mises en place en fonction des espèces et de la catégorie des compétiteurs ***(voir le tableau ci-dessous)***.

Tableau des catégories	**Mailles en mm des espèces concernées**	
ESPECES	**Manches départementales et finales régionales**	**Finales nationales**
BROCHET	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	500
SANDRE	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	400
PERCHE	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	150
BLACK BASS	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	300
TRUITES	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	230
CHEVESNES	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	200
BARBEAU	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	200
ASPE	Toutes tailles comptabilisées / Points-poisson doublés pour les poissons maillés	200

2. Le classement de la date = les points poisson
   A l'issue de la date sont établis les classements pour chaque catégorie : juniors et espoirs.
   Les points poisson correspondent à l'addition des longueurs cumulées des poissons validés sur la base de 1 mm = 1 point poisson. Pour les manches départementales et les finales régionales, toutes les prises des espèces ciblées sont comptabilisées sur cette base mais <u>les captures de poissons maillés sont bonifiées par un doublement des points-poisson attribués</u>.
   *Ex : un brochet de 40 cm = 400 points-poisson, un brochet de 60 cm = 2 * 600 = 1200 points-poisson*

3. Le compétiteur cumulant le plus grand nombre de points remporte la manche. Les places au classement sont attribuées en fonction du nombre de points de chaque compétiteurs (du plus grand au plus petit).

4. En cas d'égalité(s) entre compétiteurs lors de la manche et afin de les départager, le ballotage se fera par ordre de priorité sur :
   - Le plus long poisson

5. Si toutefois aucune prise n'a été comptabilisée durant toute l'épreuve, les compétiteurs ne pouvant être départagés (hors points de pénalité) seront derniers ex-aequo et se verront attribuer 1000 points championnat correspondant aux points attribués en cas d'absence de prises valides.
   En cas de compétiteurs sanctionnés en plus de points de pénalité (carton jaune, donc score négatif sur la manche), ils se verront ajouter 50 points aux points championnat attribués.
   Ex : Pour un compétiteur n'ayant pas de prises validées sur une manche et ayant reçu un carton jaune (score négatif au classement de la date) = 1000+ 50 = 1050 points championnat.

CR MP

6. Points classement championnat attribué à chaque date :

Places	Points attribués sur le championnat	Places	Points attribués sur le championnat
1e	1 point	6e	6 points
2e	2 points	7e	7 points
3e	3 points	8e	8 points
4e	4 points	9e	9 points
5e	5 points	Etc…	

Points classement attribué en cas de non-prise = 1000 points

C. Sécurité, Arbitrage et Discipline.

Les décisions d'arbitrage sont incontestables (comme dans tous les sports) et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation. Toute contestation d'une décision d'arbitrage fera l'objet d'une sanction à l'appréciation de l'arbitre.

L'arbitre officiel dirige et encadre les arbitres vidéo et les commissaires. Il est garant du bon déroulement de l'épreuve et en assure la direction sportive. L'arbitre anime la réunion des commissaires avant chaque épreuve. Il sera chargé de l'information et de la coordination des commissaires, des contrôleurs, de l'information des concurrents, de la gestion des résultats et de toutes les tâches liées au déroulement sportif des épreuves officielles.

Dans certains cas très précis, et à titre très exceptionnel, sur dérogation accordée par le Bureau exécutif de la FFPS Carnassier, une compétition officielle pourra être arbitrée à distance par un arbitre officiel. Dans ce cas l'arbitre pourra solliciter le comité d'arbitrage (voir ci-dessous). Il sera représenté pour les tâches telles que le briefing ou tâches administratives par un représentant de la FFPS /Carnassier désigné par lui.

1. Le comité d'arbitrage de l'épreuve officielle est composé de 3 à 5 personnes :
   - Un représentant de l'organisation (non participant à la compétition)
   - L'arbitre officiel présent sur place (exceptionnellement pour les épreuves régionales l'arbitre pourra être joignable par téléphone).
   - Un arbitre vidéo (sur place ou à distance) (facultatif)
   - Un représentant de la FFPS/Carnassier (présent sur place ou à défaut par téléphone) (facultatif)
   - Un compétiteur (désigné par tirage au sort ou volontaire)

Le comité d'arbitrage est **sollicité par l'arbitre si ce dernier le juge opportun**. L'arbitre sera le président du comité d'arbitrage, sa voix est prépondérante en cas d'égalité s'il est présent sur place, sinon la position prépondérante reviendra au représentant de la FFPS Carnassier. Les décisions du Comité d'arbitrage seront prises à la majorité + 1 voix.

2. Avertissement (**carton jaune**) pour infraction au présent règlement. (**2 cartons jaunes** = **1 carton rouge**)
3. Un **carton jaune** entraîne une pénalité sur le classement de l'épreuve pour non-respect des articles repris sur ce règlement portant la mention (**carton jaune**)
4. Un **carton rouge** entraine une disqualification de l'épreuve en cas :
   - De **2 cartons jaunes.**
   - D'infractions aux articles repris sur ce règlement portant la mention **(carton rouge)**
   - D'agression physique, psychologique, verbale ou intimidation d'un arbitre, d'un commissaire ou d'un membre de l'organisation ou d'un compétiteur adverse.

CR MP

- D'une remise en cause brutale et directe de ce qui s'est passé sur la compétition après le temps imparti aux réclamations. Cette remise en cause peut se faire sur place ou plus tard par exemple via les réseaux sociaux. La commission nationale d'arbitrage et de discipline de la FFPS / Carnassier sera saisie et prendra les mesures qui lui sembleront appropriées.

5. Table descriptive des sanctions

INFRACTION LÉGÈRE (**carton jaune**)

- ✓ Être absent au début du briefing.
- ✓ Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore.
- ✓ Aide physique de toute personne autre que l'encadrant adulte (un parent, un ami).
- ✓ Commencer une manche sans l'autorisation du Comité d'arbitrage.
- ✓ Mettre fin à une manche sans l'autorisation du Comité d'arbitrage.
- ✓ Arriver avec moins de 5 mn de retard, passé le délai établi et annoncé par l'organisateur au briefing.

INFRACTION GRAVE (Carton rouge) entrainant la saisie du conseil de discipline

- ✓ Transgresser ce règlement et particulièrement les articles notifiés (carton rouge).
- ✓ Être absent à la fin du briefing et à l'appel de fin d'épreuve (Sauf raison valable, réelle, prouvée et acceptée par l'arbitre officiel).
- ✓ Ne pas venir en aide le cas échéant à un autre pêcheur en cas de danger.
- ✓ Recourir à une aide extérieure dans l'exercice de la pêche (y compris pour les licences jeunes surclassés).
- ✓ Arriver avec plus de 5 mn de retard.
- ✓ Récidiver dans le cadre d'une infraction légère.
- ✓ Avoir un comportement fortement nuisible au bon déroulement de l'épreuve officielle.
- ✓ Agression physique, psychologique, verbale ou intimidation d'un compétiteur, d'un arbitre, d'un commissaire ou d'un membre de l'organisation.
- ✓ Tentative de corruption d'un compétiteur, d'un arbitre, d'un commissaire ou d'un membre de l'organisation.
- ✓ Pêcher durant les périodes d'interdiction.
- ✓ Contrôle antidopage positif. Tous les compétiteurs devront être en règle avec la loi antidopage Française. Des contrôles antidopage pourront être effectués à tout moment et tout compétiteur aura obligation de s'y soumettre.
- ✓ Consommation d'alcool, de drogues ou de cigarettes au cours de la compétition, ainsi que dans l'espace-temps qui précède ou suit la compétition.

Approuvé par le Bureau exécutif de la FFPS Carnassier et la FNPF.

Le 07 juin 2025

Michel POLYDOR

Président de la FFPS Carnassier

Claude ROUSTAN

Président de la FNPF